

COMMUNE DE ST HONORE LES BAINS

CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 10 mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur GRANDJEAN François, Maire**

Présents : MM. GRANDJEAN François, BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, PECHINE Robert, HUGUET Fabien, LAURENT Julien (arrivé à 19h08), FAURE Patrick, DEVOUARD Chantal, ANTOINE Agnès, CHAMPAGNAT Stéphanie, LAFFARGUE Patricia, FAIVRE-PICON Joël, MAES Martine

Excusés : M. BAYLE Jérôme donnant pouvoir à M. BOURLON Didier

| Date de convocation | Membres du Conseil Municipal | Présents | Procuration | Votants |
|---------------------|------------------------------|----------|-------------|---------|
| 04/03/2019 | 15 | 14 | 1 | 15 |

Secrétaire de séance :

M. HUGUET Fabien est désigné Secrétaire de séance

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2020 :

Le PV du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité

En préambule, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOURLON Didier qui explique à l'ensemble des membres du Conseil municipal certaines décisions prises par le Conseil communautaire Bazois Loire Morvan lors de sa séance du 5 mars 2020 à Fours. En effet, des informations erronées circulent concernant l'augmentation du taux d'imposition de l'intercommunalité. Monsieur BOURLON explique que le Conseil communautaire n'a pas voté une augmentation de 6,8% des impôts mais une hausse de 6,8% du taux qui est actuellement de 3,2% (soit une hausse réelle modeste de 0,217% au titre de l'intercommunalité). Il précise également concernant la mise en œuvre du Contrat de Station que le budget de l'Office de tourisme intercommunal n'a rien à voir avec celui de la Commune et que ce dernier n'a pas été amputé de 40 000 € mais que cette somme a uniquement été reportée sur les prochains budgets car les actions dont la maîtrise d'ouvrage est intercommunale ne seront mises en œuvre qu'à partir de 2021. Concernant les actions communales liées au Contrat de Station, elles seront réalisées.

Délibération N°01 : Budget de la Commune - Compte administratif 2019.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil désigne un Président : M. BOURLON Didier

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint en charge des finances présente le Compte administratif 2019 du Budget principal de la Commune.

Le Conseil prend connaissance en détail des dépenses et recettes de l'exercice 2019.

Le Compte administratif du Budget principal de la Commune est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses = 1 338 024,50 € Recettes = 1 496 590,72 €
Solde d'exécution = 158 566,22 €
Report de l'exercice « N-1 » en 002 = 219 713,76 €
Solde d'exécution cumulé = + 378 279,98 €

Section d'Investissement

Dépenses = 248 673,33 € Recettes = 196 713,19 €
Solde d'exécution = - 51 960,14 €
Report de l'exercice « N-1 » = - 150 367,49 €
Solde d'exécution cumulé = - 202 327,63 €

Par ailleurs, sont engagés :

Reste à Réaliser en dépenses = 18 116 €
Reste à Réaliser en recettes = 16 794 €
Il en résulte un besoin de financement = - 203 649,63 €
et un résultat cumulé de + 174 630,35 €

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver ce Compte administratif.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité - moins 1 voix (celle de M. le Maire).

Délibération N°02 : Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2019

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil désigne un Président : M. BOURLON Didier

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint en charge des finances présente le Compte administratif 2019 du Budget annexe de l'Eau.

Le Compte administratif du Budget annexe de l'Eau est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses = 26 324,15 € Recettes = 44 866,87 €
Solde d'exécution = 18 542,72 €
Report de l'exercice « N-1 » en 002 = + 67 684,69 €
Solde d'exécution cumulé = + 86 227,41 €

Section d'Investissement

Dépenses = 180 165,58 € Recettes = 142 774,45 €
Solde d'exécution = - 37 391,13 €
Report de l'exercice « N-1 » = + 41 174,09 €
Solde d'exécution cumulé = + 3 782,96 €

Par ailleurs sont engagés :

Reste à réaliser en recettes = 17 975 €
Reste à réaliser en dépenses = 96 550 €
Il en résulte un besoin de financement de = - 74 792,04 €
et un résultat cumulé de + 11 435,37 €

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver ce Compte administratif.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité - moins 1 voix (celle de M. le Maire).

Délibération N°03 : Compte de gestion 2019 du Budget principal de la Commune

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint présente le Compte de gestion de M. le Percepteur pour le Budget principal de la Commune.

Les résultats y sont constatés identiques à ceux du Compte administratif de la Commune.

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver ce Compte de gestion 2019.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°04 : Compte de gestion 2019 du Budget annexe de l'Eau

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint présente le Compte de gestion de M. le Percepteur sur le Budget annexe de l'Eau.

Les résultats y sont constatés identiques à ceux du Compte administratif du Service de l'Eau.

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver ce Compte de gestion 2019.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°05 : Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget principal de la Commune

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint en charge des finances propose l'affectation de résultats comme suit :

La section d'Investissement présente un besoin de financement pour **203 649,63 €**

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver :

- Le report au **Compte 1068** du prochain exercice pour un montant de **203 649,63 €**
- Le report du solde disponible en Fonctionnement au **Compte 002** pour **174 630,35 €**

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°06 : Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget annexe de l'Eau

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint en charge des finances propose l'affectation de résultats comme suit :

Vu le besoin de financement en section d'Investissement arrêté à **74 792,04 €**

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver :

- Le report au **Compte 1068** du prochain exercice, de ce montant de **74 792,04 €**
- Le report du solde positif en Fonctionnement au **Compte 002** pour **11 435,37 €**

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°07 : Budget principal de la Commune - Budget primitif 2020

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint en charge des finances présente le projet de Budget principal 2020.

Le vote est proposé sur des montants arrêtés aux chapitres :

- **en section de Fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses à **1 538 186,35 €**
- **en section d'Investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **612 080,98 €**

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver le Budget principal 2020 de la Commune.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°08 : Budget annexe de l'Eau - Budget primitif 2020

M BOURLON Didier 1^{er} Adjoint en charge des finances présente le projet de Budget annexe de l'Eau 2020.

Le vote est proposé sur des montants arrêtés aux chapitres,

- en section de **Fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses à **58 826,37 €**
- en section d'**Investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **135 067,37 €**

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver le Budget annexe de l'Eau 2020.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°09 : Fiscalité directe locale - Vote des taux

M. BOURLON Didier, 1^{er} Adjoint expose les montants attendus pour les différentes composantes de la fiscalité directe locale :

- Taxe Foncière (bâti) = 10,71 %
- Taxe Foncière (non bâti) = 25,07 %

Le Conseil est invité à délibérer afin d'approuver les taux ci-dessus, qui seront portés sur l'état 1259M qui sera annexé à la présente.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

DIA

Aucune nouvelle déclaration d'intention d'aliéner (DIA) depuis le dernier Conseil municipal.

Questions diverses :

Monsieur PECHINE Robert souhaite préciser certains points concernant le service des déchets ménagers de la Communauté de commune Bazois Loire Morvan. Il informe les membres du Conseil municipal que la revente des produits revalorisés est de plus en plus difficile (pour exemple, le papier est actuellement revendu à 95 € la tonne et il passera prochainement à 40 € la tonne), il faudra surement s'attendre à une augmentation de la redevance pour 2021. Il rappelle également qu'un passage par semaine au lieu de toutes les deux semaines en saison touristique du ramassage des ordures ménagères semble peu probable au regard de la situation évoquée précédemment.

Monsieur LEPETIT, assistant au Conseil municipal dans le public demande la parole à Monsieur le Maire qui lui donne. Ainsi, Monsieur LEPETIT explique que d'après ces informations un ramassage toutes les semaines n'aurait qu'un faible impact sur l'augmentation de la redevance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt heures et cinquante-trois minutes

Visa du Secrétaire de séance

Illegnet

